



QUÉBÉCOIS

BLOC  
2021

Montréal, le 30 août 2021

Martine Desjardins  
Directrice générale  
Fédération professionnelle des journalistes  
[martine.desjardins@fpjq.org](mailto:martine.desjardins@fpjq.org)

Madame,

Vous trouverez, ci-joint, les réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir dans le cadre des élections fédérales 2021. Nous espérons que les réponses fournies vous permettront de mieux comprendre notre action politique.

Vous trouverez, dans les prochaines semaines, plus de détails concernant nos politiques sur notre site web : <http://www.blocquebecois.org/>

Nous vous prions, Madame, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe électorale du Bloc Québécois 2021



## Questionnaire

### 1. Définissez l'importance que vous accordez au journalisme au Canada

*Le Bloc Québécois est d'avis que le journalisme joue un rôle incontournable dans la vie démocratique de notre société. Les médias ont pour rôle principal d'informer la population et d'intéresser les citoyens aux affaires publiques.*

*Grâce au journalisme d'enquête, on a pu lever le voile sur la mauvaise gestion des fonds publics par les différents acteurs gouvernementaux.*

*Grâce au travail quotidien des correspondants parlementaires, les citoyens peuvent suivre le travail des députés à Québec comme à Ottawa; ils peuvent comprendre la politique municipale.*

*Grâce aux journalistes économiques, les contribuables peuvent mieux investir et prendre de meilleures décisions financières.*

*Grâce au travail des différents analystes, les gens peuvent mieux décoder l'actualité. Tout ce travail nécessite des ressources financières, car il est fait par des artisans de l'information.*

*Or, le monde des communications connaît depuis une vingtaine d'années de grandes transformations. Autrefois les médias réussissaient à faire leurs frais avec les revenus publicitaires et les abonnements. Présentement, les médias traditionnels subissent de plein fouet les conséquences financières de cette transformation et il est selon nous essentiel que l'État intervienne pour les aider.*

### 2. Que proposez-vous pour aider les médias à traverser la crise des revenus publicitaires?

*En attendant la création d'un CRTC québécois, nous proposerons de taxer les géants du web afin qu'ils contribuent de façon équitable au financement et nous exigerons que les sommes perçues en taxes et impôts de la part des géants du numérique soient redirigées vers un fonds dédié aux arts et à la culture du Québec ainsi qu'à nos médias. Pour le Bloc Québécois, il y a une injustice dans le fait que ce sont les GAFAM qui perçoivent les revenus sur le travail des médias qui eux créent le contenu.*



- 3. Quelle est la position de votre parti sur les redevances des GAFAM?**  
**a. Comment comptez-vous mettre en œuvre votre position, votre échéancier, advenant une victoire aux élections du 20 septembre?**

*Tel que mentionné plus haut, le Bloc Québécois insistera jusqu'à gain de cause pour l'imposition des revenus des géants du numérique à un taux de 3 %, comme le fait déjà la France. Le Bloc Québécois exigera du gouvernement fédéral qu'il impose aux multinationales du web des négociations avec les créateurs de contenu québécois et canadiens afin d'établir un partage équitable des revenus et nous utiliserons les outils parlementaires qui seront à notre disposition pour le faire.*

- 4. Devant l'obligation de la refonte de la Loi sur les droits d'auteurs, que comptez-vous mettre en place pour protéger les producteurs de contenus originaux?**

*En s'inspirant de la France, le Bloc Québécois exigera qu'une taxe de 3% soit imposées sur les profits des géants du web afin de financer le travail des artisans de l'information. L'imposition de cette taxe dont de on s'attend à ce qu'elle rapporte 500 M\$ devrait selon nous aller dans une proportion de 40% vers le secteur culturel et médiatique québécois.*

- 5. Quelle est votre position sur la refonte de la Loi d'accès à l'information?**

*Le Bloc Québécois est d'avis que la Loi sur l'accès à l'information est totalement désuète et ne remplit plus adéquatement son rôle. En effet, cette loi est mal administrée et les demandes d'accès à l'information dépassent bien trop souvent les délais que la loi prévoit. Dans les faits, nombreux sont les subterfuges qui peuvent être utilisés par le gouvernement pour éviter de fournir les documents demandés, quand ils ne sont pas tout simplement en partie ou presque en totalité caviardés. Pour les journalistes, les chercheurs ou bien les membres du public qui effectuent des recherches par le biais de cette loi, il faut souvent beaucoup de volonté, d'organisation et de suivis pour arriver à obtenir des résultats. Même si le gouvernement libéral s'était engagé à entreprendre une révision après la pandémie, il faut souligner que les libéraux, au pouvoir depuis maintenant six ans, ont manqué une occasion de le faire dans leur dernier mandat majoritaire avec le projet de loi C-58 (42<sup>e</sup> légis. 1<sup>ère</sup> session). Malheureusement, la pandémie a souvent le dos large et nous sommes déçu que le gouvernement ait dissous le Parlement alors que nous aurions pu travailler à faire avancer l'agenda législatif.*



**6. Quelle est votre position sur la lutte à la désinformation**

*Étant donné les transformations que le système des relations internationales connaît ainsi que les avancées technologiques importantes que nous avons connu au cours des dernières années, le Bloc Québécois croit que la désinformation est un enjeu qui risque de compter parmi les grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Lorsque la Chambre des Communes recommencera à siéger, nous déposerons une motion pour que le Comité permanent du Patrimoine canadien entreprenne une étude sur ce phénomène.*

**7. Quels sont les moyens que vous comptez mettre en place pour enrayer les discours haineux sur les différentes plateformes?**

*Le Bloc Québécois croit en la liberté d'expression. En revanche, les individus sont responsables de leur propos et les différentes plateformes sont responsables des contenus dont ils permettent la diffusion. La plupart des plateformes disposent de leur propre politique en matière de gestion des commentaires. Pour l'instant nous croyons que le Code criminel prévoit des sanctions appropriées contre l'incitation à la haine et la diffamation.*

**8. Avez-vous d'autres positions concernant le journalisme à partager?**